

## Connaître ses droits

Comme vous le savez, l'ICE est très actif dans le Minnesota avec l'opération PARRIS qui vise les personnes ayant le statut de réfugié dans le Minnesota et qui n'ont pas encore obtenu la résidence permanente (carte verte).

Nous avons entendu parler de réfugiés ayant un statut légal, mais sans résidence permanente, qui ont été arrêtés par l'ICE.

Nous partageons ces informations afin que vous soyez informés et préparés. Veuillez lire attentivement ce qui suit.

### **Restez en sécurité chez vous.**

Les forces de l'ordre, y compris l'ICE, la CBP ou toute autre agence, doivent disposer d'un **mandat judiciaire** pour pénétrer dans votre domicile (qu'il s'agisse d'une maison ou d'un appartement). Les gens ont le droit de ne pas ouvrir la porte à moins qu'il n'y ait un mandat en cours signé par un juge autorisant l'entrée dans ce logement spécifique.

Des informations de base sur la connaissance de vos droits sont disponibles en 56 langues ici :

- [Red Cards / Tarjetas Rojas / Cartes rouges | Immigrant Legal Resource Center | ILRC](#)

### **Se préparer à l'arrestation.**

- Les citoyens devraient télécharger le programme [ReadyNow !](#) et de saisir ses coordonnées en cas d'urgence, y compris celles de son avocat, de son gestionnaire de cas, de membres de sa famille, des personnes en charge de la garde d'enfants et de toute autre personne à contacter en cas d'urgence. En cas d'arrestation imminente, ils peuvent envoyer plusieurs messages en appuyant sur un bouton.
- Gardez toujours sur vous des copies de vos documents d'immigration et de votre carte d'identité nationale (I-94, EAD et MN ID).
- Restez calme et ne résistez pas à l'arrestation, même si vous pensez que les agents qui vous arrêtent agissent de la sorte illégalement.
- Mémorisez le numéro de téléphone d'au moins une personne de confiance.
- En cas de détention, les personnes seront traitées à Fort Snelling, mais pourront être rapidement transférées hors de l'État. Les membres de la famille doivent disposer d'une liste des noms, du numéro A et du pays de naissance de tous les membres de la famille afin de pouvoir localiser l'individu dans [lesystème de localisation](#) lignes des détenus ( ). Les services juridiques situés à proximité des centres de détention peuvent être consultés à l'adresse suivante : [www.ImmigrationLawHelp.org](http://www.ImmigrationLawHelp.org).

- Si vous êtes détenu(e) et que vous restez dans le Minnesota, appelez la ligne d'assistance en cas de détention pendant les horaires suivants :

INTEGRATION DENTAIRE : Si vous êtes détenu(e) par les services de l'immigration et des douanes (ICE) ou si vousappelez au nom d'une personne mise en garde à vue auprès de l'ICE, veuillez appeler le 651-641-1011 pendant les heures suivantes pour recevoir l'assistance :

Du lundi au jeudi : de 13 à 15 heures.

Heures d'ouverture de la ligne de détention spéciale :

Mardi 6 janvier : de 13h à 15h

Mercredi 7 janvier : de 13h à 15h

Jeudi 8 janvier (heures normales) : 13h-15h

- N'oubliez pas que vous avez le droit de garder le silence ! Si vous êtes arrêté, ne résistez pas à l'arrestation et ne discutez pas de votre statut d'immigrant avec QUI que ce soit, pas même avec les autres personnes arrêtées. N'en parlez qu'avec votre avocat. Continuez à énoncer vos droits : "Je veux garder le silence" et "Je veux parler à un avocat". Ne signez RIEN si vous n'avez pas consulté un avocat. Vous **n'êtes pas** obligé de participer à un entretien ou de signer quoi que ce soit sans en parler d'abord à un avocat.
- Quatre documents à compléter et à signer **avant** avant d'être détenu, si possible :
  - [Délégation de l'autorité parentale](#)
  - [Procuration](#)
  - [Formulaire ICE 60-001](#)Le formulaire ICE 60-001 doit être rempli avec tous les bureaux du Congrès identifiés dans le champ "Recipient Organization" (organisation destinataire) : le bureau de la sénatrice Amy Klobuchar, le bureau de la sénatrice Tina Smith et votre représentant au MN.
  - [G-28 Avis de comparution en tant qu'avocat ou représentant accrédité](#) ou un *Modified Notice of Appearance Form pour une agence de réinstallation ou un autre contact de confiance* (à venir).
- Consulter le [Manuel de préparation à l'expulsion des familles](#) pour plus d'informations sur la façon de se préparer.

*Les informations présentées ici ne doivent pas être considérées comme des conseils juridiques et sont fournies à titre informatif.*

*Consultez un avocat pour connaître votre situation particulière.*